

NOTRE AMBITION

Faire des Entreprises Marcel Baguette s.a., Magnée-Enrobés s.a. et TMB s.p.r.l. un Groupe de référence en Belgique, profitable et tourné vers l'ensemble de ses parties intéressées, performant en Santé, Sécurité, Qualité et Environnement. La présente politique QSSE participe à cette ambition dans le respect de la satisfaction des besoins et attentes des différentes parties intéressées identifiées, en tenant compte des forces et faiblesses de nos ressources internes conjuguées aux opportunités et menaces de notre environnement externe.

NOS PRIORITÉS

- Intégrer dans les missions de chacun les notions de Qualité, de Sécurité, de Santé et d'Environnement dans les contextes politique, économique, social, technologique, écologique et législatif qui sont les nôtres.
- Réussir l'intégration de chacun en tirant profit des synergies, compétences et bonnes pratiques afin d'atteindre nos objectifs.
- Réussir nos projets pour rendre profitable durablement chaque produit, service et client.
- Satisfaire à toutes les obligations légales, réglementaires et normatives.
- Prendre des décisions et des actions relatives aux améliorations, aux besoins de changements et aux besoins en ressources.

NOS ENGAGEMENTS

1. Le Groupe se dote d'un leadership fort pour assumer la responsabilité de l'ensemble de nos systèmes QSSE.
2. Le Groupe a comme priorité principale, la sécurité des activités, la prévention des accidents et incidents, la santé des personnes, le respect de l'environnement ainsi que la satisfaction de ses parties intéressées.
3. Le Groupe se refuse à toute collaboration avec une entreprise qui ne respecte pas ses obligations salariales et sociales ainsi que toute fraude en matière de détachement, de son personnel.
4. Tout projet n'est mis sur pied qu'après un examen préalable de ses risques spécifiques QSSE, tenant compte de l'ensemble de son cycle de vie.
5. Le Groupe privilégie, dans le choix de ses sous-traitants et fournisseurs, leur obligation à adhérer à sa politique QSSE et autres exigences souscrites.
6. Le Groupe veille au respect des lois et réglementations qui lui sont applicables, partout où ils interviennent.
7. Les systèmes internes de gestion relatifs à la QSSE sont évalués à intervalle régulier, pour s'assurer que la politique et les objectifs sont compatibles avec la stratégie du Groupe, que les exigences sont intégrées aux processus.
8. Le Groupe promeut l'approche par les risques, s'assure que les ressources requises sont disponibles, communique sur l'efficacité des systèmes QSSE, s'assure que les résultats attendus sont obtenus.
9. Chacun, à son niveau, doit être conscient de son rôle et de sa responsabilité en matière de qualité à fournir, de prévention des risques d'accident, d'atteinte à la santé, ou de dommage à l'environnement. La bonne prise en compte de ces aspects est un élément important d'appréciation du travail.
10. L'écoute des parties intéressées est primordiale. Le Groupe met tout en oeuvre pour garantir une réponse adaptée aux besoins et attentes, pour réagir efficacement et avec professionnalisme, pour nous engager ensemble vers une amélioration continue de nos services.
11. Le Groupe adopte en matière QSSE une attitude constructive de dialogue, de soutien et de transparence vis-à-vis de tous, en soutenant aussi les rôles pertinents de la ligne hiérarchique.
12. Le Groupe veille à la protection de l'environnement, pour préserver les ressources naturelles et prévenir activement les pollutions (air/eau/sol/flore/faune), pour protéger les sites naturels, la faune et la flore partout où nous installons nos chantiers, pour améliorer le confort des riverains en limitant les nuisances causées par nos travaux.